



## COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

### PROCÈS-VERBAL N°36

---

Date : 12/04/2024

---

**Président** : Christophe TOURNIER

---

**Présents** : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS

**Assistent** : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA), Abdellatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

---

#### **1-Rappel FMI**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes confrontés à de plus en plus nombreuses pannes de FMI pendant les rencontres ou au moment de la transmission,

En effet, la DSI de la FFF travaille sur la nouvelle version de la FMI, qui présente encore des dysfonctionnements, et qui en amènent d'autres sur la version utilisée dans les compétitions régionales.

Aussi, vous êtes notre seul relais lors des rencontres officielles où vous êtes désignés. En cette fin de saison, et devant les nombreux enjeux sportifs, nous vous demandons de faire preuve de rigueur sur les consignes ci-dessous :

1) A l'issue de la **validation des deux équipes avant match**, nous vous demandons de bien vouloir prendre une photo de l'écran "**COMPOSITIONS**" (exemple ci-dessous) et de la conserver à minima trente jours après la rencontre,

Equipe Recevante		Arbitre central : KATIA LARIBI		Equipe Visiteuse	
Maillot	Nom Prénom		Maillot	Nom Prénom	
1	FERNANDES ALYSSA		1	MESSAHEL MYRIAM	
2	LE GUILLY EDEN	C	2	DIAKITE M'MAHAWA	
3	ELIMBI GILBERT TARA		3	BACOUJ JUILLARD KENTISSIA	
4	MULOT MARIE		4	FELDEN AGATHE	
5	BOURDONCLE MELIA		5	JEAN ELISE	
6	LUSHIMBA BILOMBI LANDRYNA		6	MIALHE MANON	C
7	TRAORE NAOLIA		7	ROUQUET JUSTINE	
8	MAIGNAN STELLA		8	CHAINED ROCHETTE ROSALIE	
9	ABDOURAHIM AURYANE		9	VALATS PAULINE	
10	GREVE CHAIB LINA		10	RAMBAUD ELISA	
11	JOSEPH AMELIE		11	GSTALTER LOLA	
12	BELAID MEDINA	R	12	PARENTI TESS	R
13	IMARAZENE KATIA	R	13	CALMELS MARINA	R
14	MORISSAINT LEA	R	14	OUKHALLOU YASMINE	R
15	ROSSI FANNY	R	15	NEGRE BOWE JADE	R
16	DUBOIS JADE	R	16	YILMAZ CEYLIN	R
	LUCE NOEMIE	A/DR		PROUX LUCIE	A
	DA SILVA JOSE	A		GRELLET ANTHONY	D
	GALLEE PAUL	D		DURAND CYRIL	D
	PARENTE PAULO	E		BARBOTTI ANTHONY	E
	VILLARS STELLA	M		GACHON SEBASTIEN	M

2) Nous vous demandons également de conserver vos cartons d'arbitrage dans les trente jours qui ont suivi la rencontre.

Soyez vigilants, en cas de panne de transmission, ces éléments seront les seuls disponibles pour assurer la régularité des compétitions à l'orée du sprint final.

Nous nous retrouvons ponctuellement, sur quelques rares rencontres bien heureusement, à devoir récupérer des compositions d'équipes sur les réseaux sociaux ou sur coupures de presse et cette situation, vous le comprendrez aisément, ne peut perdurer.

Nous comptons sur vous !

## 2-Candidatures FFF

La CRA a décidé de sélectionner pour les prochains stages féminin FFF :

Centre D3 : PIQUEMAL Lucie

AA2 D2 : CARTAUT Mégane, COULIBALY Kadidia et GUILIN Virginie

JAF 19 ans : DABERNAT Jaina et NOBLESSE Lola

## 3-Situation arbitre

DUTOUR Cédric nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre à l'issue de la saison 2023-2024. La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

LUMEAU Clément nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre à l'issue de la saison 2023-2024. La CRA prend note de sa décision et le remercie pour les services rendus.

EL HAMMANI Mokhtar nous a informé vouloir mettre un terme à sa carrière d'arbitre FUTSAL. La CRA prend note de sa décision.

#### **4-Manquements**

##### **XXXXX – Arbitre Régional 3**

Cet arbitre n'a pas fourni son rapport pour sa rencontre du 31 mars 2024 malgré une relance effectuée par la Commission Régionale de Discipline.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait que tout rapport circonstancié doit être envoyé dans les 48 heures suivant la rencontre en application du Règlement Intérieur de la CRA.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Bernard BATS  
Secrétaire



Christophe TOURNIER  
Président

